

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Vol. I.

QUEBEC, 28 AVRIL, 1848.

No. 21.

PENSEES SUR LE CHRISTIANISME, PREUVES DE SA VERITE.

PAR JOSEPH DROZ.

De l'Académie française et de l'Académie de sciences morales et politiques.

DOGME.
(Suite.)

X.—J'ai vu des incrédules reconnaître la puissance des dogmes de la religion chrétienne pour conclure l'homme dans la route du bien; ils admiraient les récits où ces dogmes sont nous sont annoncés, ils les trouvaient beaux, sublimes; quelques-uns regrettaient qu'il ne fût plus possible de tromper le vulgaire; mais ils assimilaient les récits des chrétiens aux fables d'une épopée brillante, créée par une imagination ingénieuse.

N'échouons point les difficultés du sujet. Ce n'est pas par surprise qu'on amène les esprits au Christianisme; il dédaigne, il rejette tous les secours indignes de sa cause. Je reconnais que la beauté d'un dogme et son utilité ne suffisent pas pour en démontrer la vérité. Une prévention favorable résulte des preuves de sentiment; mais, dans un sujet si grave, une pleine conviction est nécessaire. Il faut donc des preuves positives que le Christianisme n'est point une invention du génie de l'homme et qu'il vient de Dieu même.

On raisonnerait mal si l'on voulait interdire de citer les miracles à l'appui de la cause chrétienne: il faut qu'une mission surnaturelle soit attestée par des faits du même ordre. Ne craignons point que ce principe jette sur notre sujet une obscurité impénétrable. Le Dieu de vérité a voulu que les faits surnaturels fussent susceptibles d'être examinés et vérifiés par les mêmes procédés que les autres. Ainsi, pour les faits de ce genre dont les premiers chrétiens nous ont transmis la connaissance, on doit, par des recherches historiques et rationnelles, se mettre en état d'apprécier si ces faits sont constatés et si aucun moyen humain n'a pu les produire.

Les personnes pour lesquelles j'écris sont convaincues de l'existence de Dieu; elles ne sauraient donc, sans se contredire, prétendre limiter le pouvoir divin; car nier que l'Être infini existe, ou supposer des bornes à sa puissance, sont deux erreurs identiques. De ce simple raisonnement il résulte que les miracles ne sont pas impossibles. La bonne foi doit admettre ce point, de même qu'elle doit reconnaître que la possibilité d'un fait n'en démontre pas la réalité.

Il ne m'appartient point d'exposer toutes les preuves du Christianisme s'avancant sur la terre, précédé des prophéties, accompagné

des miracles. Mon ignorance affaiblirait ces preuves; et j'ai dit que mon seul but est d'inspirer à quelques lecteurs le désir de converser avec des hommes capables de les instruire. Je ne puis trop restreindre mon sujet, pour le rendre moins disproportionné à mes forces. Je n'examinerai que les principales preuves d'un seul miracle: c'est celui sur lequel repose le Christianisme, c'est celui de la résurrection du Sauveur. Saint Paul a dit: "Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, notre prédication est vaine, et votre foi est vaine aussi." Ce qui peut m'enhardir à parler sur ce sujet imposant, c'est qu'après tant de siècles, où tant d'hommes illustres par leurs vertus, leurs lumières et leur génie, ont combattu l'incrédulité, il ne reste plus qu'à choisir parmi les idées qu'ils ont semées avec abondance.

Un être extraordinaire, qui n'eut et qui n'aura jamais d'égal en sagesse, apparut dans la Judée, il y a près de deux mille ans. Son passage sur la terre a produit la plus grande révolution qui se soit opérée parmi les hommes. Ce n'est point un conquérant qui subjugué des peuples; ce n'est point un législateur qui vient améliorer les lois d'une ville ou d'un empire: Jésus, pauvre, isolé, dans le coin d'une terre habitée par un petit peuple que sa législation sépare de tous les autres, Jésus s'adresse au genre humain; il aspire à changer les croyances et les mœurs de toutes les nations, il vient laver nos iniquités et nous ouvrir les portes du Ciel. Sa morale est la plus pure qui jamais ait frappé l'oreille, touché le cœur, éclairé la raison. Son seul glaive est la parole; on sent qu'il porte en lui la certitude de sa puissance, qu'il est soutenu par la vue de la vérité même. A la difficulté de faire aimer des préceptes qui réprouvent nos penchants vicieux et nous enlèvent aux charmes de nos plaisirs trompeurs, il ne craint pas d'ajouter la difficulté de faire croire à des dogmes dont l'impénétrabilité offense notre orgueil. Malgré ce double obstacle, un pouvoir indécible attire vers sa morale qui tend à réunir les hommes en un peuple de frères. Ses dogmes deviennent ravissants dès qu'on voit les liens par lesquels ils unissent le Ciel à la terre, et les forces dont ils remplissent l'âme pour l'élever à la source du vrai et du bien. Toujours les actions de Jésus sont en harmonie avec ses paroles: il offre l'exemple de même que le précepte, sa vie est aussi pure que sa morale. Il parle avec autorité, et cependant il est doux et humble de cœur. Proscrit, on le voit patient au milieu des outrages et des tortures; cloué sur la croix, il s'émoult de pitié pour ses bourreaux, et tourne ses regards vers le Ciel, en disant: "Pardonnez-leur, mon Père, car ils ne savent ce qu'ils font!" Quel est donc cet être ex-

traordinaire? Tous les chrétiens l'adorent, convaincus qu'il est une des personnes de la Trinité, et que la nature divine est unie en lui à la nature humaine. Les incrédules veulent ne voir dans Jésus qu'un homme; et, généralement, ils lui accordent la plus haute sagesse. Cette opinion renferme une contradiction et se réfute elle-même. Le Christ a prédit qu'il mourrait sur la croix, et que le troisième jour il ressusciterait. S'il n'est pas ressuscité, il est un imposteur. Le Christ ne peut être ce qu'on appelle un sage; il est Dieu, ou il est le type du mensonge et de l'hypocrisie.

Je sais que des philosophes ont pris la peine de le défendre du reproche d'imposture: ils ont rappelé que, dans l'antiquité, la plupart des législateurs disaient que leurs lois émanaient des dieux. La différence entre s'exprimer ainsi ou prétendre être Dieu, est extrême, absolue; et je ne puis admettre de parité entre ces législateurs et le Christ. Que les premiers aient, d'une manière hyperbolique, mis leurs lois sous la sauvegarde des dieux, c'est une preuve de l'opinion que les païens eux-mêmes avaient de l'influence du sentiment religieux; et l'on ne pourrait, à la rigueur, apercevoir dans ce langage figuré qu'un des mensonges les plus excusables de la profane politique. Numa se retira dans une forêt pour méditer ses lois, et dit qu'il consulte la nymphe Egérie; si vous blâmez cette allégorie si simple et si juste, vous n'échapperez pas au reproche de pédantisme. Mais le Christ qui vient apporter sur la terre le culte d'esprit et de vérité, le Christ qui nous inspire la plus sainte morale, il l'aurait sans cesse démentie dans le fond de son cœur! Tant d'heureux changements opérés à sa voix, en son nom, seraient l'œuvre d'une fourbe incroyable! Le destructeur de l'idolâtrie aurait voulu faire adorer un homme, et la nouvelle idole serait lui-même! Alors tout ce qu'il a dit des *sépulchers blanchis*, de ces hommes justes en apparence, mais qui au dedans sont pleins d'hypocrisie, s'applique à lui mieux qu'aux pharisiens, et tous les anathèmes qu'il a lancés contre eux retombent sur sa tête.

Nous sommes entre deux difficultés effrayantes pour la raison: l'ordre accoutumé de la nature fut interrompu si le Christ est ressuscité; l'ordre moral est bouleversé si cet être parfait modèle de sagesse, est souillé d'imposture. L'une et l'autre hypothèse accable ma pensée. Cependant je conçois que Dieu, inépuisable en sa clémence, ait daigné secourir les misères humaines, et qu'il ait, par un prodige, attesté la mission du Sauveur. Dans ce système rien ne révolte mon esprit; tout y est beau, consolant; oser le combattre, c'est vouloir limiter la puissance et les bienfaits de Dieu. La réflexion fortifiée ce système, et l'autre perd de plus en plus

à l'examen. Un être dont toutes les paroles et toutes les actions annonçaient la vertu parfaite, aurait conçu le projet de régénérer l'humanité par le mensonge et l'hypocrisie ! Deux mille ans auraient vu croire le succès du blasphème par lequel il se disait Dieu ! Si vous prouvez cette hypothèse, ce n'est pas seulement la religion de l'imposteur que vous renversez ; vous bouleversez les notions du vrai et du faux, du juste et de l'injuste ; je ne puis plus croire à la morale, je ne dois plus croire en Dieu ; et l'athée seul est conséquent dans ses dénégations.

Lorsqu'on examine, sans prévention, les preuves de la mission accomplie par le Sauveur, on est frappé de voir combien ses appuis terrestres étaient faibles, et l'on est dans la nécessité de reconnaître qu'un pouvoir surnaturel a seul enfanté le Christianisme. Les disciples choisis par Jésus ne lui apportent point la haute influence que donnent le rang, la fortune, la considération publique : ce sont des gens du peuple, de grossiers pécheurs, des publicains méprisés. Ont-ils de l'éloquence, des talents naturels ? Plusieurs fois Jésus leur reproche leur peu d'intelligence, leur aveuglement, leur incrédule. Ont-ils au moins du dévouement à sa personne ? Ils l'aiment, mais ils sont faibles, timides ; quand il est arrêté, tous l'abandonnent et s'enfuient. Puisque dans les préparatifs de l'établissement du Christianisme, les secours humains furent insignifiants, que serait-il devenu sans la puissance divine ?

Dans ce qui précède et ce qui suit la résurrection, il y a des faits incontestés ; le Christ est mort sur la croix ; il a été enseveli ; des gardes ont été placés au tombeau pour en défendre l'approche ; le troisième jour, le corps avait disparu ; les chefs des Juifs ont dit qu'il avait été enlevé par les disciples du supplicié. Sans m'arrêter à prouver qu'ils auraient rencontré d'insurmontables obstacles, je dis qu'ils n'ont pu même avoir la pensée de cet enlèvement. En effet, ou ils croyaient que leur maître ressusciterait dans trois jours, ou ils ne le croyaient pas, ou ils doutaient. S'ils croyaient à la promesse du Christ, pourquoi se fussent-ils exposés très-inutilement à des dangers évidents ! Leur devoir était de se reposer sur la puissance de leur maître ; ils n'avaient besoin que d'attendre trois jours, certains qu'ils étaient de le voir reparaître. S'ils ne croyaient pas sa résurrection possible, ils jugeaient qu'ils avaient été trompés par lui ; ils voyaient tomber avec sa promesse de revenir à la vie, toutes celles qu'il leur avait faites ; l'entreprise au succès de laquelle ils avaient cru quelques moments, était anéantie sans ressource. Dans cette situation, le plus simple bon sens, et la timidité dont ils avaient donné des preuves, ne leur laissaient que l'alternative de se dérober aux regards des Juifs, ou d'aller demander aux chefs des prêtres, aux sénateurs, de leur pardonner l'imposture qu'ils reconnaissaient, et dont ils avaient été les innocents complices. S'ils doutaient, le même bon sens et la même timidité leur disaient de se cacher pendant trois jours, pour savoir de quel côté se trouveraient la vérité et la puissance.

Dans toutes ces hypothèses, rien ne peut suggérer l'idée d'enlever le corps du crucifié.

Les apôtres sont les principaux témoins de la résurrection. Vous refusez de les croire : sont-ils trompés, ou sont-ils trompeurs ? Comment seraient-ils trompés ? Ils ont vu le Christ, ils ont touché les plaies que son supplice avait laissées sur son corps. On se trompe quelquefois, même lorsqu'il s'agit de faits palpables ; mais quel préservatif existe contre l'erreur, quand on ne peut admettre ces faits sans exposer son repos et sa vie ! Or, si les apôtres avouent la résurrection, ils sont forcés d'en rendre témoignage, ils se livrent aux haines aux persécutions des ennemis du Christ ; un dévouement de tous les instants leur devient nécessaire, et les supplices en seront le prix ici-bas. Recourons à l'autre hypothèse, car il est impossible que dans une telle situation, ces hommes n'aient pas bien examiné, et qu'ils se soient laissés tromper. Ils ont donc été trompeurs ? Oh ! c'est dans cette hypothèse qu'il faut accumuler des suppositions incroyables. Les apôtres, après avoir reconnu que le Christ était un imposteur, se seraient concertés et tous se seraient accordés, pour recommencer l'œuvre de mensonge interrompue par sa mort ! D'où leur seraient venus cette folle pensée et ce courage inique ? Lorsqu'ils avaient le Christ avec eux, et qu'ils devaient croire à la vérité de ses promesses, ils s'ajuraient pour n'être pas compromis : maintenant que leur maître n'est plus, et qu'ils savent que ses promesses sont fausses, voilà pleins de zèle ! Quel aurait été leur but ? Ces hommes se seraient dit : Jésus était un fourbe ; n'importe, ayons l'hypocrisie de soutenir qu'il est Dieu ; nous ne recueillerons ainsi ni des richesses, ni des honneurs ; de justes châtiments nous attendent en ce monde et en l'autre ; n'importe, sacrifions tout au désir de faire adorer l'homme qui nous troupait et que son ambitieuse entreprise a conduit au supplice. Animés par un projet si contraire à tous leurs intérêts, ces ignorants, ces lâches, seraient devenus subitement éclairés, intrépides, et leur projet eût réussi ! Je ne suis pas assez crédule pour préférer de telles absurdités aux récits de l'Évangile.

Ce qu'atteste l'histoire, c'est que, modestes de foi, d'éloquence et du courage, les apôtres ont prêché le Christianisme, et qu'ils l'ont répandu au milieu des persécutions et des supplices. Si vous leur demandez l'explication du changement qui s'est fait en eux, ils vous diront que le Christ est ressuscité, qu'il est monté au ciel, et que le Saint-Esprit est descendu sur eux. J'ai discuté le premier de ces faits, les deux autres en sont des conséquences.

(A continuer.)



Littérature.

L'ANTE-CHRIST.

VII.

(Suite.)

Le vieillard appuyé à la muraille, écoutait, terrifié, les discours de Langeau ; il prêtait l'oreille pour s'assurer si aucun bruit ne lui annoncerait le voisinage de quelque être dont il pût implorer le secours ; il levait les yeux à la voûte, espérant découvrir au moins un peu de jour, quelque chose qui le rattachât au monde, à l'existence ; et ne trouvant autour de lui que la solitude et les ténèbres, il laissa tomber sa tête sur sa poitrine, joignit les mains, poussa un soupir et songea à la mort.

— Eh bien ! — reprit Langeau, dois-je prendre ton silence pour un refus ? N'espère cependant pas abandonner la vie brusquement, sans transition et sans douteur. Je ne veux ni te poignarder, ni te brûler la cervelle ; cela serait prompt et pourrait d'ailleurs peser à ma conscience. Le genre de mort que je destine aura le double avantage de m'épargner la vue du sang, et de te laisser le temps de réfléchir. Combien de jours penses-tu qu'on puisse vivre sans manger ?

— Mourir de faim ! moi, si riche ! cela n'est pas possible. Tu n'oserais agir ainsi envers un homme qui t'a donné ce que tu as, qui t'a fait ce que tu es.

Je suis un faussaire, — reprit Langeau d'une voix sinistre, — et pour avoir quelque chose je me vois forcé de devenir assassin.

— Mais songe donc qu'Allaméida nous donnera des trésors immenses, songe qu'il est roi, qu'il peut tout, et que sans moi tu n'oserais te présenter devant lui.

— Oui, — répondit Langeau, après avoir un instant réfléchi, — Allaméida te vengera ; il faut qu'il ignore si tu existes. Il faut même que tu cesses d'exister.

— Sa vue perce les murailles, sa main plonge dans les entrailles de la terre ; il me délivrera. N'espère pas lui cacher sa mort, il la lirait dans tes yeux, et ne songe pas à échapper à sa vengeance. Il saura la tirer des précautions même que tu prendrais pour t'y soustraire.

— Pourquoi te vengera-t-il ? quand tu ne seras plus, je lui deviendrai nécessaire. Mieux que toi, je sais prévoir et frapper. Tu deviens vieux, Michaël, et tu n'es bon qu'à compromettre le succès, à faire échouer les entreprises ; il est temps de me céder la place ; néanmoins, tu dis vrai, le bras d'Allaméida est fort, ses regards découvrent au loin, il ne faut pas qu'il puisse te retrouver vivant.

En achevant ses mots, il tira de sa poche un couteau catalan, se plaça entre Michaël et la lanterne, puis s'élançant, atteignit l'oursier, le saisit d'une main, leva l'arme de l'autre, et allait frapper, quand le vieillard s'écria :

— Tu ne me tueras pas Langeau ! je suis ton père.

Langeau recula épouvanté, et laissa tomber le poignard, Michaël s'en saisit et reprit d'un ton plus assuré :

— Tout maintenant est égal entre nous

et si tu entreprends de t'échapper, avant que tu n'aies fait un pas je t'aurai cloué à cette porte.

— Vous oubliez que nous sommes entourés de poudre, répondit Langeau en saisissant la lanterne.

— Et tu sacrifierais ton père ?

— Vous tueriez votre fils ?

Il y eut un instant de silence. Tout à coup la lumière s'éteignit, et le bruit d'une clef qui tournait dans la serrure apprit à Michaël qu'il se trouvait seul, enfermé dans le souterrain.

— Il ne m'a laissé qu'un poignard, — s'écria-t-il, en se laissant tomber sur le sol. — Par reconnaissance pour la vie qu'il me doit, il me laisse libre de terminer la mienne quand l'agonie qu'il m'impose me sera devenu trop horrible.

Puis il songea à Allaméida, et résolut d'attendre, pour mourir, que tout espoir d'être délivré par le mystérieux inconnu se fut complètement évanoui.

VIII.

Le matin du même jour, tandis que Michaël, encore dans son logement du boulevard Montparnasse, s'occupait à discuter avec ses amis, le prêtre, accompagné d'Arnold, d'Éugène et d'un personnage vêtu de noir, s'était inopinément présenté devant Langeau, et dépliant le papier que le nègre François venait de soustraire :

— Monsieur, avait-il dit, — je sais que vous n'êtes ici que l'agent d'un autre, et que toute insistance de ma part pour parler au véritable chef de cette maison serait inutile. Vous n'ignorez point que le marquis de Valencey a confié à son régisseur une fortune estimée à environ cinq millions. Bien qu'il y ait de cela fort longtemps, je n'ai rien oublié, et les titres sont en règle. Le régisseur est mort à Bicêtre ; mais un écrit de lui, antérieur à l'accident qu'on a voulu qualifier de folie, avait été déposé entre ses mains. Le voici : c'est à celui dont vous tenez la place que furent remis par le régisseur, les cinq millions que je réclame. Vous n'ignorez aucune de ces circonstances ; veuillez donc déclarer à Arnold de Valencey, que je vous amène, quelles sont vos intentions, et s'il vous plaît d'attendre une action judiciaire pour restituer la somme que vous retenez illégalement. Notez bien que, quelle que soit votre détermination, je ne prétends nullement renoncer au droit de poursuivre l'abus de confiance, le crime de faux et d'homicide à l'égard du régisseur, celui de détention envers Henriette Bertrand, et l'attentat commis hier sur ma personne.

— Je suis complètement étranger à ces dernières circonstances, — répondit Langeau. — Quant à ce qui regarde la succession du marquis, je veux bien satisfaire à votre demande, si toutefois M. Arnold de Valencey peut justifier sa filiation.

— A défaut d'extrait mortuaire, — reprit Arnold, — à qui le prêtre avait donné ses instructions, voici une attestation du consul français à Alexandrie ; à cette pièce je joins une attestation de baptême signée de l'abbé comte de Valencey, mon oncle, ici présent ; les actes civils ne sont point en usage au pays où je suis né.

— Tout cela est fort peu régulier, — répliqua Langeau, — n'importe ; je sais d'ailleurs la vérité des faits, et je suis prêt

à condescendre à vos désirs ; j'ai des ordres à cet égard. Mais la somme dont vous parlez...

— Sans préjudice des intérêts, — interrompit l'homme habillé de noir qui avait suivi le prêtre et les jeunes gens.

(A continuer.)

FRANCE.

Nous lisons dans la Presse.

UNE QUESTION DE VIE ET DE MORT.

« J'ai toujours été républicain, plutôt trop que trop peu. Mes écrits et mes actions en font foi. J'ai usé mon esprit et ma plume en faveur des travailleurs, alors que le *National* les traitait du bas de son talon. Mais je commence à croire qu'il était plus facile d'être républicain, sous Louis-Philippe, que n'importe quoi sous la république ; en un mot, il paraît que rien n'est moins libre que le règne de la liberté.

Déjà la circulaire de M. Ledru-Rollin pour les élections ressemble à un cheveu près, — sauf la différence des couleurs, — à la circulaire de M. Duchâtel de 1845 ; M. Duchâtel demandait des ministériels, n'importe de quel poids ; M. Ledru-Rollin demande des républicains, n'importe de quelle nullité.

Ce n'est rien encore.

Le *National*, la *Réforme* et la *Démocratie* déclarent traiter à la Patrie quiconque n'est pas républicain.

M. Guizot se contentait d'appeler aveugles et ennemis tous ceux qui n'étaient pas de son parti. Nous avons bien marché. Quiconque n'est pas de l'avis de MM. les rédacteurs du *National*, de la *Réforme* et de la *Démocratie*, n'est pas aveugle (on pardonne à un aveugle,) n'est pas un ennemi (on se réconcilie avec un ennemi), mais il est traître, c'est-à-dire un homme digne tout au plus d'être mis en morceaux.

Voilà la liberté que ces messieurs, mes amis d'hier, nous promettent ; voilà le progrès qu'ils ont prêché.

Ainsi, sous Louis-Philippe, il y avait des républicains dans la chambre, et dans une république il serait défendu à un membre de l'Assemblée nationale d'être monarchiste ! Mais, souverains nouveau-nés, votre république n'est pas même sanctionnée par la majorité du peuple français !

Je sais qu'elle a pour elle la raison et le droit, et c'est pourquoi j'ai toujours été républicain ; mais jusqu'à présent elle n'existe que par la raison du plus fort, c'est-à-dire par le hasard des armes et de la violence. Or, fût-elle même reconnue par la majorité, ce dont je ne doute pas, la minorité a le droit absolu de penser ce qu'elle veut. C'est ce droit que vous avez réclamé sous la monarchie. Pour vous l'avoir refusé, elle est tombée. Vous n'avez qu'à suivre l'exemple de la monarchie pour tomber sous la même loi inexorable de la logique.

La logique (logos, verbe), c'est Dieu !

En effet, qu'arrive-t-il ! Dès que vous croirez pouvoir régner par la force, dès que vous ne serez qu'un parti, dès enfin que vous diviserez la France en vainqueurs et vaincus, tous les nobles cœnis, toutes les âmes d'élite voudraient être du parti des vaincus. Il ne vous resterait que des médiocrités et des incapacités, qui tâcheront de gagner par la violence ce qui leur manque en véritable force. La violence a toujours été la marque distinctive de la faiblesse. Les enfants ne sont violents que parce qu'ils sont faibles.

Comment ! vous vous éloignez que les hommes d'hier soient devenus républicains ! Mais c'est un affront à la république !

Il n'est donc pas possible qu'un monarchiste devienne républicain ? La république ne vaut

donc pas mieux qu'une monarchie ? Il n'y a donc ni plus de liberté, ni plus d'ordre, ni plus de bonheur sous une république que sous une monarchie ?

C'est à l'union de tous les talents, forts et modérés, et surtout à leur courage, que la France devra son salut. Il faut pour cela que les journaux libres de toutes les opinions marchent droits, fermes et résolus, pour tenir tête à tous ceux qui prêchent la violence et l'exclusion.

La Gironde n'a été vaincue que parce qu'elle était lâche et poltronne.

Nous ne sommes pas de la Gironde, mais déjà il y a une Montagne.

Il en est de la politique comme de la religion. L'inquisition a créé les protestants et a maintenu les juifs. Depuis que la liberté des cultes est une vérité, il n'y a plus ni trouble ni guerre, et forcément nous marchons vers une religion unitaire.

Il faut que, dans une république, tout le monde soit libre d'être tout ce qui lui plaira et en peu de temps, tout le monde sera républicain, sans secousse ni violence.

Je ne désespérerais pas de faire un républicain du prince de Metternich.

Mais, au train que vont les amis aveugles du pouvoir provisoire, je crains qu'ici à quelque temps tout le monde, y compris les républicains sincères, ne fassent des vœux et encore autre chose, pour se débarrasser d'une liberté qui n'est qu'un vain mot, et d'une fraternité qui fait diablement mine de n'être que celle des sourds-muets.

ALEXANDRE WEILL.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUEBEC, 28 AVRIL 1848.

L'Union et la Nationalité.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que nous reproduirions l'article de l'*Avenir* sur lequel nous avons fait quelques observations ; nous remplissons aujourd'hui notre promesse, et d'ailleurs, ce n'est de notre part qu'un simple acte de justice et envers ce journal et envers nos lecteurs qui doivent être mis au fait des opinions formulées par l'*Avenir* sur une question aussi vitale que celle du rappel de l'union :

« Longtemps comprimé, étouffé au nom de l'intérêt public, l'attachement à la nationalité qui nous caractérise, semblait destiné à devenir un de ces préjugés qui peuvent tenir au cœur, mais que la raison devait proscrire comme une faiblesse, une erreur de sentiment. Personne n'osait réclamer son nom, par intérêt pour une position à laquelle nous avions été conduits par une suite d'événements malheureux ; position jugée profitable pour nous, lorsque tous les avantages qui pouvaient en découler devaient être obtenus à la seule condition de ne pas donner signe de vie comme nationalité. Elle était considérée comme un obstacle avoué à l'obtention de droits politiques ; il fallait s'en dépouiller, en faire abstraction, sacrifice même ; ne plus se considérer comme Canadiens-Français si nous voulions être quelque chose dans ce système d'organisation sociale ; et ainsi, sous prétexte de la confondre, la noya-t-on dans le libéralisme. Le principe de la nationalité cessant d'être, en honneur, puisqu'on la répudiait par intérêt, elle devait donc s'affaiblir, perdre de sa force morale et finir bientôt par s'effacer complètement. Aussi pendant près de dix ans nous avons vu son nom même oublié, et son

sommeil fut si profond que son existence paraissait nulle.

Tant que subsista cet état de choses le peuple du Bas-Canada sembla saisi d'un engourdissement général qui paralysait chez tous l'esprit public. Cette torpeur existait encore sans le cri de réveil heureusement poussé par des hommes généreux, amis de leur pays et dévoués à leur nationalité. Ils ont osé rompre le silence malgré sa profondeur pour élever la voix et ranimer le souvenir de cette nationalité, en prêchant une doctrine qui tendait directement à sa conservation. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait plutôt.—Pourquoi? parce que il y avait des intérêts qui imposaient silence d'un geste menaçant; parce que l'expectative d'un bien-être politique toujours incertain nous rendait timorés, sous le pseudonyme de prudents; parce que l'Union, dont on se fatiguait à parer les inconvénients et les mauvaises conséquences pour en obtenir plus tard les avantages demandant notre mort nationale en échange de cette liberté politique constitutionnelle que nous avions si chèrement achetée avec elle. L'Union nous a causés des maux incalculables, elle pèse sur notre existence. Séduits, amusés en quelque sorte par les détails, nous avons pendant longtemps perdu de vue le but de cette mesure qui se révélait cependant tous les jours par cet envahissement d'Églises et d'institutions étrangères sur nos idées et nos institutions; qui rendait chaque jour les premières désirables au milieu de cette confusion d'institutions, parfait dédale de lois, de menus et de langage qui nous imposant une double nationalité, tendait à rendre l'une nécessaire, l'autre inutile, c'est-à-dire à nous faire perdre la nôtre en subissant l'autre. Tel en effet fut le succès de cette œuvre machiavélique. L'Union fut faite dans le but de nous perdre! elle nous perdit évidemment.

Soumis à cette idée d'impossibilité pour nous de la voir jamais détruite, on peut concevoir la résignation, on peut imaginer l'Utilité, la nécessité du laisser-faire, du silence; on peut désirer que cette mort nationale nous arrive longuement, indirectement, et même on conçoit qu'un peuple puisse dans une telle position mettre la main à l'œuvre, comme le suicide dans un état de peine sans espoir; mais ce qu'on ne peut concevoir, c'est que cet état soit considéré comme le meilleur, le plus désirable par ceux mêmes qui en sont victimes, lorsqu'on peut trouver un moyen de rendre la vie à cette nationalité, ne fut-ce que la vie d'un siècle; ce qu'on ne peut concevoir c'est qu'il se trouve de ces hommes qui préfèrent la fusion, la mort de cette nationalité pour avoir le plaisir de revivre et de ressusciter dans une nationalité étrangère.

La question de l'Union se pose ainsi: voulez-vous l'Union avec toutes ses avantages au prix de la perte de votre nationalité? Car la condition est qu'elle ne soit jamais un principe d'action publique, qu'elle s'endorme complètement, et c'est là vouloir qu'elle meure. La nationalité est le principe de vie des peuples et quelque un l'a dit avec vérité, le silence d'un peuple, c'est la mort. N'y a-t-il pas raison de s'étonner qu'il se trouve des hommes parmi nous, des hommes qui veulent maintenir un état de choses aussi destructif de notre vie comme peuple. Mais nous dira-t-on, vous allez réveiller les antipathies, les haines nationales. De grâce, dites-leur donc à ces cent mille de faire taire les justes réclamations de six cent mille. Nous ne voulons qu'une chose la conservation de nos institutions, de notre langue, de nos lois, de nos mœurs. Se trouve-t-il là quelque chose qui puisse irriter les susceptibilités nationales d'un honnête homme de bon sens. Pour obtenir cela, pouvons-nous ne pas respecter les nationalités et les mœurs étrangères aux nôtres? Toute l'histoire de nos luttes avec cette faction ennemie qui nous opprima si longtemps pour détruire cette nationalité, son éternel cauchemar, ne peut-elle pas se résumer par

cette devise de la nationalité polonaise, liberté pour nous, liberté pour vous. D'ailleurs serait-il décent que six cent mille individus demandassent à cent mille de leur enseigner leur langue, de leur imposer leurs institutions parce que parmi ces cent mille sont des écrivains qui veulent se croire opprimés dès qu'ils ne sont plus opprimés? Ce ne sont pas là des considérations qui doivent nous faire taire nos principes.

Il est tems que le peuple connaisse tous les maux que lui a fait l'Union; il est tems qu'on lui indique ceux dont il est menacé: il est tems qu'il en connaisse, qu'il en mesure toute la grandeur pour en demander la fin. S'il est unanime on ne la lui refusera pas. Ces événements qui éclatent sans cesse en Europe lui donnent des garanties de succès. La révolution française doit bouleverser le monde. Le peuple anglais égaré sous le double poids de son aristocratie laïque et religieuse fera, lui aussi peut-être, un effort. Cette conflagration générale pourra atteindre l'Angleterre; elle doit suivre ou précéder un mouvement révolutionnaire en Irlande; et ce qu'on peut attendre de plus probable, c'est une guerre entre l'Angleterre et quelque puissance continentale. Avec un trésor épuisé, pour peu qu'on demande avec énergie, l'Angleterre ne sera pas tentée de nous refuser cet acte de justice lorsque, pour maintenir cet état de choses sans profit pour elle, il lui faudra des forces et des dépenses qu'elle pourrait si facilement éviter en faisant de tout le Bas-Canada une colonie qui pourrait lui donner au besoin aide, protection contre les ennemis du dehors et du dedans. L'heure du danger la rendra prudente et juste, mais il faut que le peuple du Bas-Canada puisse être prêt à demander lorsque cette heure arrivera; elle peut sonner bientôt, le calme peut ensuite se rétablir pour longtemps. Si nous ne savons profiter des circonstances, alors l'Union restera lors même qu'elle serait déclarée par tous impraticable, nuisible aux intérêts de tous indistinctement. Son maintien dépendrait de la volonté du maître qui, lorsqu'il est fort, s'est toujours montré peu soucieux des justes réclamations des faibles.

Mais cependant tout en instruisant le peuple des maux causés par l'Union et de son effet inévitable, il est bon de dire que nous appuyons toujours un ministère libéral au pouvoir: car nous en avons besoin aujourd'hui pour réparer les maux causés par ses prédécesseurs. L'agitation peut se faire en dehors de la politique ministérielle; et jusqu'à ce que le peuple soit unanime et la circonstance favorable, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs tous les faits les plus importants sur cet acte de spoliation et d'annihilation à la fois, espèce de brigandage politique que le siècle semble vouloir répudier et venger partout aujourd'hui. Il est tems de faire sentir et d'exprimer combien il nous pèse. Chaque jour passé sans attirer l'attention publique sur un sujet qui l'intéresse aussi vivement est un pas vers l'anéantissement de notre nationalité. Nous prendrons l'initiative. Nous voulons offrir notre faible secours à la nationalité canadienne. Quelque soit d'ailleurs notre peu de mérite nous aurons au moins celui d'avoir offert le premier notre appui, d'avoir hautement proclamé son nom.

Nous entrons dans cette voie après mûre réflexion, avec fermeté, et sans arrière-pensée, parce que nous sommes persuadés qu'elle est la seule qui puisse mener à bon port. Nous n'incriminerons aucun des nôtres; nous voulons le bien-être et le salut de tous. Faire prévaloir un principe de vie, principe de salut, question d'existence pour les Canadiens-Français, voilà le but auquel la conviction nous fait tendre sans qu'aucune considération puisse nous en détourner, et que nous chercherons à atteindre jusqu'à ce que la dernière planche de salut nous échappe.

Encore une fois nous le répétons, la nationalité peut lui donner la vie, le mouvement et

l'énergie dont il a besoin pour prospérer; la conséquence n'est pas que cette nationalité, parce qu'elle est unie, forte et active soit mal intentionnée, mal disposée et haineuse; nous croyons que la nationalité doit unir tous ses membres, nous croyons que la nationalité sera la bannière sous laquelle nous marcherons; nous en sommes convaincus. Que ceux qui attendaient des Canadiens-Français aide, sympathie, concours dans cette œuvre de la réforme et du progrès ne s'effraient pas; l'appui qu'ils recevraient d'individus isolés, ils l'auront mais plus régularisé, plus continu, plus efficace, de ces mêmes individus unis en corps. Ceux qui connaissent le caractère canadien certifieront ce que nous avançons sur ce sujet. Ils diront en regardant le passé, en considérant le caractère de cette nationalité, que toute liberté trouvera chez elle l'hospitalité cordiale, franche et sincère, que le voyageur et l'étranger ont toujours trouvé dans ses foyers."

ASSOCIATION DE QUEBEC

Pour la colonisation des Townships.

L'assemblée générale a eu lieu le 17 du courant, sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur de Sydime, elle a nommé ses officiers et adopté les règlements qui suivent.

PATRON : SA GRACE l'archevêque de Québec.

PRÉSIDENT, Sa Grandeur Monseigneur de Sydime.

VICE-PRÉSIDENTS, 1er l'honorable R. E. CANON; 2e F. X. METHOT, écuier; 3e O. ROBITAILLE, écuier; 4e JOS. TOURANGEAU, écuier.

Secrétaire-Archiviste, J. B. A. Chartier, écuier, **Assistant,** MM. F. Braud et Prouneau.

Secrétaire-correspondant.—J. M. Hudon, écuier; **assistants,** MM. Cinq-mars et T. Gauvin.

Trésorier-général.—F. Evanturelle, junior, écuier.—**Assistant,** E. Chénic, éc. **Auditeurs du comptes,** MM. Abraham Hamel, P. Dorion et Louis Billoreau.

RÈGLEMENTS DE L'ASSOCIATION.

Art. 1o. L'Association prend nom "Association du District de Québec, pour l'établissement des Canadiens-Français dans les townships du Bas-Canada, sans exclure ceux des compatriotes de ces derniers d'une autre origine qui désireraient y prendre part.

Art. 2o. L'Association se met sous le patronage de Sa Grâce l'Archevêque de Québec et du Clergé.

Art. 3o. L'Association se compose d'un nombre indéterminé de membres de la dénomination en l'article second.

Art. 4o. Chaque membre devra payer cinq sols de contribution par mois, qu'il remettra entre les mains de son décurion, celui-ci les remettra au centurion qui les versera entre les mains du Trésorier de sa localité, et ce tous les mois.

Art. 5o. Les centurions seront élus par les décurions.

Art. 6o. L'Association est régie par un comité central siégeant à Québec, auquel pourront se joindre les députés des comités locaux de paroisse.

Art. 7o. Ce comité central sera composé du patron, des officiers généraux de l'Association qui sont: "Un président et quatre vice-présidents, un secrétaire-archiviste et deux assistants, un Trésorier général et un assistant et trois Auditeurs des comptes, aussi de douze centurions choisis parmi les centurions dans la cité, qui seront appelés membres du Bureau de direction, ainsi que des députés des comités locaux.

Art. 8o. Outre le comité central il y aura

dans la cité de Québec, un comité local de la cité qui se composera de tous les centurions de l'Association résidents dans la cité.

Art. 10. Ces officiers seront après cette année élus au Lundi de Pâques de chaque année par la majorité des membres présents à l'assemblée générale de ce jour à laquelle il sera fait un rapport des affaires et soumis un état des fonds de l'Association.

Art. 11. Le comité central aura tous les pouvoirs nécessaires pour la gestion, administration et le bon gouvernement de l'Association pour faire tous les règlements qu'il croira convenables pour parvenir à ce but et tels règlements seront soumis à l'approbation de la société et une fois approuvés ne pourront être changés qu'en suivant les formalités requises, c'est-à-dire en soumettant ces changements à une assemblée générale.

Art. 12. Chaque comité local devra faire tous les mois le versement de ses fonds entre les mains du Trésorier Général du comité central, siégeant à Québec, où il aura droit d'envoyer un député.

Il est maintenant certain que l'honorable T. C. AYLWIN est nommé juge de la Cour du Banc de la Reine pour le district de Québec à la place de l'honorable juge Bédard qui va à Montréal remplacer M. le juge Gale qui a résigné. La nomination de M. Aylwin, nous le disons avec regret, a créé un certain malaise parmi notre population. Tout le monde reconnaît les talents et les connaissances légales du nouveau juge, mais tout en admettant ces qualifications, le public manifeste sa désapprobation de cette nomination qui prive notre cité des services éminents de M. Aylwin, et l'administration d'un orateur habile dont elle pourra vivement regretter la perte.

La rumeur publique toujours exagérée, assigne à cette nomination diverses causes, divers motifs que nous ne reproduisons pas parcequ'ils nous paraissent tellement étranges, qu'il faudrait pour nous y faire ajouter foi, des autorités des preuves plus positives, plus respectables que les ont-dits qui courent nos rues depuis samedi.

Nous ne recevons pas non plus les excuses que le *Journal de Québec* semble faire de la conduite du ministère dans cette circonstance, savoir:—que la place de juge à Montréal vacante par la résignation de M. Gale, aurait été offerte à MM. Pelletier, Cherrier et Morin qui l'auraient refusée, et qu'après ces trois messieurs, il était impossible de choisir un juge sans faire une nomination réellement et personnellement impopulaire, ou en faire une qui euvait été acceptée dans d'autres circonstances et qui ne devait être impopulaire qu'à cause de son inopportunité. Nous ne recevons pas, disons nous, ces excuses, parcequ'elles comportent deux propositions que nous ne pouvons admettre: la première que M. AYLWIN a été nommé juge, comme un pis-aller, après le refus de MM. Pelletier, Morin et Cherrier; ce qui certes, serait peu flatteur pour M. AYLWIN; la seconde, qu'en dehors des noms que nous venons de mentionner, le barreau du Bas-Canada ne pouvait offrir à l'administration un homme qui pût remplir dignement les hautes fonctions judiciaires et être acceptable au peuple. Cette proposition si elle était vraie, ferait peu d'honneur aux avocats du pays, parmi lesquels on peut trouver plus d'un homme dont les connaissances, les opinions politiques auraient rendu la nomination populaire.

Nous désirons être compris; nous n'entendons pas blâmer ou approuver la conduite de l'administration; nous ne faisons que signaler l'état de l'opinion publique à l'égard de cette nomination. Nous pensons, nous croyons que cette démarche du ministère a été dictée par des raisons graves, impérieuses qu'il sera connaître lors qu'il aura constitutionnellement l'occasion de le faire, et qu'il justifiera pleinement sa

conduite en cette occasion. Jusque là, le public doit attendre et ne pas fournir par des crieries, des armes à nos ennemis pour renverser une administration à peine consolidée et que le parti libéral est parvenu après une lutte incessante de trois années, à rappeler au pouvoir. Nous disons franchement notre pensée; nous ne voulons pas nous faire le courtisan d'une administration dont quelques uns de ceux qui la composent nous sont personnellement hostiles; mais fidèle à notre prospectus nous voulons justice pour tous; nous voulons ne condamner personne sans l'entendre. Les ministres et chacun d'eux, comme tous les membres de la société, ont droit au bénéfice de cette maxime dictée par la raison et l'équité.

Nous apprenons qu'une assemblée générale des habitants de cette ville doit être bientôt convoquée, pour aviser aux choix d'un représentant en remplacement de l'honorable T. C. AYLWIN, et pour s'entendre sur les moyens à adopter pour obtenir les réformes demandées par le peuple du pays et entre autres la réforme électorale ou la représentation ayant pour base la population. Nous applaudissons de tout notre cœur à cette pensée qui aura pour effet nécessaire, ou de faire disparaître une des plus flagrantes iniquités de l'union ou d'amener, si cette réforme est refusé, l'agitation du rappel de l'union. Nous approuvons ce moyen parce qu'il est juste, convenable et nécessaire tant au pays qu'à l'administration actuelle que le vœu du peuple à de nouveau placé au pouvoir. Nous disons, juste envers le pays qui ne doit pas souffrir plus longtemps un système de représentation aussi absurde qu'il est injuste; juste envers l'administration, en ce qu'il lui fournira un moyen puissant et efficace d'exiger au nom du peuple les réformes promises, sans aucunement entraver la marche du ministère, ses vues et ses projets. Nous nous permettrons de dire aux électeurs de la cité de Québec, de choisir pour leur représentant, un homme qui offre par sa conduite passée une garantie certaine de sa conduite politique future et qui tout en travaillant au bien-être du pays en général, s'occupe en particulier des intérêts du district et de la cité de Québec.

Il paraît par les nouvelles apportées par la dernière malle que l'émigration irlandaise sera très considérable cette année. D'un autre côté la *Gazette de Montréal* annonce que l'acte d'émigration dernièrement passé par notre législature, ne sera pas sanctionné par Sa Majesté et que l'acte impérial sur l'émigration, plus sévère que le nôtre sera mis à exécution. La *Gazette* pense que pour cette raison, l'émigration de cette année sera plus restreinte et mieux choisie que celle de l'an passé.

ELECTION DES TROIS RIVIERES.—L'élection de cette ville s'est terminée; M. Polette a été élu à une majorité de 64 voix.

Nous appelons l'attention des amateurs et des marchands sur l'annonce publicé dans nos colonnes de ce jour, par MM. Crémazie Libraires, rue la Fabrique No 12.

Nous avons eu occasion de voir dernièrement, le plan de la maison que l'honorable Louis Massue se propose de bâtir dans la rue St. Jean de cette cité. Ce plan un des plus beaux que nous ayons vu, offre une agréable variété à la monotonie qui règne ordinairement dans les bâtisses de notre ville et fait honneur au goût, aux connaissances et aux talents de MM. Lecourt et cie, Architectes et ingénieurs civils qui l'ont dressé. Ces messieurs qui ont fait une étude approfondie de leur art, méritent bien certainement, une large part du patronage public.

M. EUGENE L'ECUYER, N. P. annonce qu'il se propose de publier par souscription, une compilation claire et succinte de la *Coutume de Paris, du Parfait Notaire et du Style parfait des Notaires*, à l'usage des étudiants de cette profession. Un ouvrage de ce genre, s'il est fait comme il doit l'être, et nous sommes persuadés que M. l'Ecuyer ne sera pas au-dessous de la tâche qu'il entreprend, rentra un service signalé aux étudiants en droit, et leur facilitera la connaissance du labyrinthe qu'offre aux jeunes gens s'étude des lois dans notre pays où il n'y a personne pour les guider, pour les diriger. Nous souhaitons au jeune auteur tout le succès possible et nous espérons que de nombreux souscripteurs le mettront en état de publier son ouvrage.

ARRIVEE DE



l'Acadia,

NOUVELLES D'EUROPE.

Jusqu'au 8 Avril.

La malle anglaise par l'Acadia, nous a apporté hier au soir, l'*Européan Times* du 8 avril. Nous traduisons de ce journal ce qui suit:—

FRANCE. Abd-el-Kader a adressé au gouvernement une longue lettre dans laquelle il manifeste sa joie de l'établissement d'une république en France. Il dit qu'il s'est rendu volontairement et sur la promesse par écrit qu'il lui serait permis de se retirer en pays musulman.

—Le ministre de la guerre a annoncé qu'il pouvait mettre à la disposition de la garde nationale de Paris 200,000 mousquets et sabres.

—M. Blanc a soumis à l'assemblée des ouvriers, un précis de son système sur l'organisation du travail.

—Le *Moniteur* contient un décret remettant les élections au 23 avril. L'assemblée nationale est fixée pour le 4 de mai.

—Le gouvernement paraît embarrassé sur le mode à adopter pour contrôler les listes de voteurs.

—A la dernière assemblée du Club Electoral Républicain, six catégories de candidats ont été admises, 1^o. les membres du gouvernement, 2^o. les ministres des divers cultes; 3^o. les journalistes; 4^o. les membres des associations politiques et des clubs; 5^o. les ouvriers et conducteurs desouvoirs; 6^o. les citoyens qui ont bien mérité de la patrie, savans, militaires, magistrats etc. Les six candidats dont l'élection est assurée, sont: MM. Lamartine, Dupont de l'Eure, Cormenin, le père Lacordaire (qui est appuyé par le gouvernement provisoire); M. Coquerel, ministre protestant, et M. Duchez député maire de Paris.

—Smith O'Brien et la députation irlandaise ont été reçus le 3 du courant par le gouvernement provisoire.

La *Presse* contient un article très fort contre le gouvernement provisoire; M. Emile de Girardin l'éditeur de ce journal a traité les membres du gouvernement provisoire, de vains prétendants, totalement

incapables de lutter contre les exigences du moment.

—L'élection des officiers de la garde nationale a commencé le 5, elle se faisait avec tranquillité. La lutte est entre les modérés et les ultra-républicains : et le résultat influera sur la composition de l'assemblée nationale.

—Une armée française d'observation doit être formée sur la frontière de l'Italie, depuis la Méditerranée à la Suisse. Un renfort de 10,000 hommes va être envoyé en Algérie.

—Les rues de Paris ont été dernièrement remplies par des troupes nombreuses d'ouvriers qui allaient présenter au gouvernement leurs offrandes patriotiques.

—Les agents diplomatiques de la Belgique, de la Prusse et de l'Autriche ont fait des représentations au gouvernement provisoire pour avoir permis aux Belges, Allemands et aux Polonais de faire des démonstrations publiques contre leurs gouvernements respectifs. M. Lamartine a répondu que le gouvernement ne pouvait intervenir dans ces démonstrations.

—Il y a eu une mutinerie dans l'armée, et des troubles sérieux ont eu lieu à Lyon, Sarrebourg et Libourne.

—Le maréchal Bugeaud, et MM. Thiers et Béranger ont refusé la candidature à l'Assemblée nationale.

—D'après le *National*, le gouvernement a décidé d'acheter tous les chemins de fer de la France en payant aux actionnaires le prix que valaient les actions au 31 de février.

—Le gouvernement provisoire ayant sequestré les lignes des chemins de fer d'Orléans et du Centre, les directeurs de ces chemins se sont assemblés et ont décidé de convoquer les actionnaires pour le 27 et le 28 d'avril pour demander le rappel du décret de séquestre, et que pendant la durée du séquestre, toutes les mesures possibles soient prises pour protéger les droits des actionnaires et des tiers.

Les collecteurs des taxes ont été autorisés à faire remise ou à diminuer les contributions de 45 pour cent pour une année, dans les cas où ces contributions leur paraissent oppressives. M. Arago a été nommé ministre de la guerre et rempli par interim les devoirs de ministre de la marine.

—Une taxe a été imposée sur les salaires de tous les fonctionnaires publics. On dit que M. Garnier Pagès va résigner la place de ministre des finances et que M. Achille Fould lui succédera.

DECRETS ET PROCLAMATIONS du gouvernement provisoire depuis les dernières dates.—La Banque de France autorisée à escompter les billets n'ayant qu'un prometteur et un endosseur.

—Comité de surveillance du fonds d'amortissement aboli ainsi que la *Caisse des Dépôts* aux consignations ; ces institutions ont été placées sous le contrôle du ministre des finances.

—Les actes des commissaires du gouvernement sont déclarés sans effet jusqu'à ce qu'ils aient été ratifiés par le gouvernement provisoire.

—Les banques des provinces autorisées à suspendre leurs paiements en espèces.

—Le 1er paragraphe de l'art. 119 du

Codé d'Instruction Criminelle qui fixe à 500 francs le montant du cautionnement exigé pour l'admission à caution d'un accusé, est aboli. Une police sous le nom de *Gardiens de Paris* a été établie.

—Libelles de la presse contre les fonctionnaires publics mis sous la juridiction des cours ordinaires.

—Le ministre de la justice autorisé à accorder des lettres de naturalisation aux étrangers qui justifieront une résidence de cinq années en France.

ESPAGNE.—L'arrivée de la duchesse de Montpensier a été le signal d'un cri général contre les anglais que l'on accuse d'un manque de respect envers l'héritière présomptive du trône d'Espagne, parce que la duchesse s'étant présentée avec son époux au palais de la Reine d'Angleterre, sa majesté l'aurait fait attendre jusqu'à ce qu'elle eût consulté le ministre des affaires étrangères ; qu'enfin elle aurait fait dire par un huissier du palais qu'elle recevait l'infante d'Espagne, mais qu'elle ne pouvait recevoir la duchesse de Montpensier et son époux qu'en présence de son ministre. Cette nouvelle avait excité au plus haut degré le colère des modérés de Madrid qui voulaient même déclarer la guerre à l'Angleterre. M. Bulwer, le chargé d'affaires anglais s'étant présenté chez la reine d'Espagne, celle-ci lui a fait refuser l'entrée de son palais.

Les cortès ont été dissoutes le 23 mars ; cet événement a produit une grande sensation dans toute l'Espagne.

Une insurrection a eu lieu à Madrid dans la nuit du 26 de mars. On avait formé le dessein de renverser le ministère au moyen d'une émeute dans laquelle on pensait que les troupes se joindraient au peuple ; mais les soldats ayant déclaré qu'ils combattraient contre le peuple, les chefs du complot contre-mandèrent les ordres qu'ils avaient donnés à l'égard de l'émeute projetée. Le peuple n'en fit aucun cas, s'assembla vers 6 heures du soir et éleva avec une promptitude étonnante plusieurs barricades. Le combat commença vers 7 heures et se prolongea jusqu'à 3 heures du matin ; le peuple fut repoussé sur tous les points et un grand nombre d'émeutiers faits prisonniers. On dit que 200 personnes tant du peuple que des troupes ont été tuées, et un grand nombre blessés.

La Reine mère a quitté Madrid pendant l'insurrection.

La constitution a été suspendue, et les prisonniers faits dans l'insurrection, au nombre de 246, ont été jugés sans délai par une cour martiale. Deux d'entre eux ont été condamnés à mort, mais la reine leur a pardonné.

PORTUGAL.—Le budget ne passera pas dans la chambre des députés. La tranquillité la plus profonde régnait à Lisbonne. Le gouvernement s'occupe à organiser une force militaire considérable.

BELGIQUE.—Une colonne de 8 à 900 belges accompagnée de quelques français, a laissé Paris le 24 mars dans l'intention d'opérer un mouvement révolutionnaire en Belgique. Elle a été arrêtée à la frontière par les autorités belges. Une autre bande qui s'appelle la légion belge pénétra en Belgique le 29 de mars. Elle fut arrêtée par le poste avancé du général Fleury-Duray composée de

200 hommes d'infanterie, du 2e régiment de chasseurs à cheval et de 25 artilleurs. La légion forte de 2000 hommes croyant avoir bon marché de l'avant poste, s'avança enorgueillie et tambours battant la charge et fut repoussée avec une perte de 400 hommes.

DANEMARC.—Des réformes ont été demandées par les habitants de Holstein au roi qui paraît décidé à les refuser. On dit que le roi s'est joint au Danois et qu'en conséquence les duchés de Schleswig et de Holstein se sont déclarés indépendants. Des lettres de Kiel du 26 mars annoncent que les hostilités ont commencé entre les Danois et les habitants de Schleswig et de Holstein.

SUEDE.—Une lettre de Stockholm du 21 mars dit :—La tranquillité de notre ville a été sérieusement troublée ces jours derniers. Le 18, une foule immense, après un banquet réformiste, s'est avancée vers le marché où elle a cassé les vitres. Les troupes appelées pour rétablir l'ordre, furent reçues à coups de pierres et pour leur propre défense furent obligées de faire usage de leurs armes qui tuèrent et blessèrent un grand nombre de personnes. L'ordre fut rétabli à une heure du matin. Une sensible scène se renouvela le 19 et les militaires furent encore forcés de se servir de leurs armes. 50 personnes ont été atteintes ; 10 ou 12 tués et 70 à 80 blessés.

ALLEMAGNE.—Une grande assemblée nationale du sud et du nord de l'Allemagne a eu lieu à Heidelberg le 26 de mars. 3000 allemands armés y étaient présents. Elle doit se réunir à Francfort le 30. Les nouvelles reçues des diverses parties de l'Allemagne sont de nature à inspirer de graves inquiétudes.

PRUSSE.—Tout y est tranquille depuis que le roi a accédé aux réformes qui lui ont été demandées. Un ministère populaire a été nommé. On pensait à Berlin qu'une guerre avec la Russie était inévitable.

AUTRICHE.—L'empereur a décidé de recouvrer par la force, la Lombardie. Le comité national polonais de Posen est dissous et s'est formé en commission pour réorganiser le duché de Posen.

La cour secrète de police a été abolie et la liberté de la personne proclamée.

HONGRIE.—La chute de Metternich a empêché une déclaration d'indépendance de la part de ce pays ; un gouvernement national populaire a été formé avec la sanction de l'empereur d'Autriche.

RUSSIE.—L'empereur a lancé un manifeste dans lequel il censure le mouvement révolutionnaire de l'Europe qui menace même de s'étendre à la Russie ; il exprime sa ferme résolution de l'éloigner de son empire par tous les moyens en son pouvoir.

RUSSIE ET POLOGNE.—Un journal officiel a publié un article injurieux contre la nation française. Les troupes russes se concentrent sur les frontières de la Silésie. La Russie poursuit avec vigueur ses armements. Tout y est tranquille. L'esprit public y est hostile aux étrangers et surtout aux français que l'on parle de chasser du pays. Les chefs de la dernière révolution polonaise étaient à Cologne le 26 de mars, en route pour la Pologne. On dit que 150,000 russes sont déjà concentrés sur les frontières de la Pologne, et que 30,000 autres se rendent à la même destination.

NAPES ET SICILE.—Le parlement sicilien a été ouvert à Palerme le 25 de mars par le président du gouvernement provisoire, Don Ruggiero Settimo qui a été nommé régent. A Naples, il a eu un changement de ministère.

ITALIE AUTRICHIENNE.—Le 19 mars, le drapeau italien flottait sur tout

le nord de l'Italie; les troupes hongroises s'étaient jointes au peuple de Milan et le gouverneur de Milan obligé de s'enfuir. Le 19, Padoue et Mantoue étaient en pleine révolte, de même que Modène, Plaisance, et les districts de Lavauza et Carrara. Dans le sud tout était de nature à décourager les Autrichiens.—Les journaux de Florence annoncent que Venise et Trieste étaient en insurrection. Les Autrichiens se préparaient à évacuer la Lombardie. On dit que le roi de Sardaigne a déclaré la guerre à l'Autriche et qu'il avait été couronné roi d'Italie à Milan. Ces bruits paraissent peu fondés. Il paraît néanmoins qu'il est entré sur le territoire autrichien avec une armée de 40,000 hommes pour aider aux Milanais qui se sont révoltés contre l'Autriche. Un combat a eu lieu entre les Sardes et les Autrichiens près de Montechiaro dans lequel ces derniers auraient été battus.

—La révolution de Venise est confirmée. Elle a eu lieu le 22 de mars; et Venise est maintenant une république dont le président provisoire est Daniele Manin.

BAVIÈRE.—Le roi résigné et son fils le prince Maximilien lui a succédé. Les Chambres ont été ouvertes le 23 mars par le nouveau roi qui est très populaire.

ROME.—La constitution a été promulguée le 14 de mars. La tranquillité la plus parfaite règne à Rome.

ANGLETERRE.—Les chartistes ont décidé d'accompagner en procession au nombre de quelques cent mille, Fergus O'Connor à la Chambre des Communes pour présenter leur pétition. Le gouvernement a publié une proclamation par laquelle il défend cette réunion. Les chartistes ont dit qu'ils se rassembleraient en dépit des défenses du gouvernement. O'Connor leur a conseillé de retirer leurs dépôts des Caisses d'Épargne; ces dépôts se montent à environ £25,000,000 sterling. Le gouvernement est décidé à terminer cette lutte et 10,000 hommes de troupes de toute arme sont maintenant à Londres. On ne peut prévoir quel sera le dénouement de cette affaire. Le commerce ne s'est pas amélioré.

IRLANDE.—L'état des affaires se complique de jour en jour, de moment en moment et devient de plus en plus alarmant. Les partisans du rappel paraissent décidés à tenter la chance d'une lutte à main armée. Les Orangistes de l'Ulster ont offert leur services au gouvernement, ainsi que les étudiants du collège de la Trinité. Une adresse de confiance dans les mesures de lord-lieutenant de l'Irlande a été signée par 160,000 personnes. Il y a 30,000 soldats en Irlande, et il en arrive continuellement. On dit que la reine va se rendre en Irlande aussitôt après la clôture du parlement.

INDES.—Des nouvelles jusqu'au 2 de mars annoncent qu'on se prépare pour une guerre avec la Chine. Le commerce est dans un bien triste état.

On nous apprend qu'un certain nombre d'lecteurs respectables se proposent de demander à CHARLES LANGEVIN écuyer de consentir à remplacer M. Aylwin, comme représentant de la cité de Québec. On ne pourrait faire un

meilleur choix et remettre en de meilleures mains les intérêts politiques et commerciaux de notre cité.

On nous écrit de St. Joseph, Nouvelle Beauce, en date du 24.

« Nos cultivateurs sont occupés sans relâche depuis plus de trois semaines au soin de leurs érables qui leur fournissent suffisamment d'au pour entretenir la bouilloire. Plusieurs familles de ma paroisse ont déjà 3000 et 3500 livres de sucre bien confectionné.

J'ai la satisfaction de vous informer que les magistrats de ma paroisse n'ont accordé aucun certificat pour licences d'auberges, pour l'année courante.

On voit beaucoup de toutre dans nos bois, on ne sait pas trop ce que l'on doit présager sur leur arrivée. »

MONTREAL.—M. BLAKE, a été assermenté comme solliciteur général du Haut-Canada. Il paraît qu'à l'avenir les solliciteurs-généraux ne feront pas partie de l'administration.

—M. HINKS, a été reçu à Oxford par acclamation.

—Les Irlandais doivent avoir une assemblée monstre pour exprimer leur sympathie pour la France républicaine, demander le rappel de l'union de l'Irlande et aussi de l'union des Canadas. L'honorable L. J. Papineau doit s'y trouver.

La prochaine malle pour l'Angleterre sera close à Québec, le 4 de mai à 4 heures P. M.

BOUTIQUE DE GORDONNIER.



LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de M. C. & W. Wurtel, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

Cours de Chimie Experimentale.

LE soussigné ayant obtenu de messieurs les membres de l'école de médecine de Québec la permission d'admettre au Cours de Chimie de cette institution un certain nombre de personnes en outre des élèves, prie celles qui désireraient y assister de lui donner leurs noms aussitôt que possible.

Le cours se composera de 4 séances par semaine pendant 6 mois et comprendra un très grand nombre d'expériences intéressantes et nouvelles, toutes les applications de la chimie aux arts et aux besoins ensuite des familles etc. Les leçons se donneront de 7 à 8 heures du soir à l'ancienne salle des séances de la corporation, rue St. Louis, et commenceront le 15 mai prochain.

Pour les conditions s'adresser à
N. AUBIN,
Au Bureau du Canadien.
Québec, 7 avril 1848.

LYRE CANADIENNE

La 8e livraison de la Lyre Canadienne, qui vient d'arriver à Québec, est maintenant à vendre à la Librairie Canadienne et au Journal de Québec.

M. PATRY, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le Notaire Prévost.
Québec, 25 février, 1848.

A VENDRE ou A LOUER.

10. UN moulin à farine à deux étages de 50 pieds sur 45, communément appelé, « Le moulin Valbart, » avec cinq paires de moulages, bâti sur la grande rivière du Loup, dans le hief Grosbois, dans la paroisse d'Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières, étant le moulin banal du dit hief Grosbois, avec un moulin à nettoyer le blé, un grand bluteau pour manufacturer la fleur, et une chaudière en pierre pour faire le gruau: avec en outre dans la dite bâtisse, un moulin à cardes et un moulin à fouler Pétosse; les dits moulins faits d'après le nouveau plan américain et marchant au moyen de turbines ou roues à patentes, le tout dans le meilleur état possible et sortant des mains de l'ouvrier; avec une terre en culture d'un arpent et demi de front, sur vingt-cinq de profondeur, sur laquelle sont bâtis les dits moulins; la maison du moulin à deux étages et nouvellement réparée, avec un grand hangar neuf aussi à deux étages pour les grains de manufactures appartenant à l'établissement avec en outre deux granges et une petite maison, laiterie, etc. Cette propriété de la plus grande valeur pour un marchand, est située dans une des meilleures places possibles pour le commerce des grains et des bois de toutes espèces, et est admirablement bien située au centre des paroisses d'Yamachiche, de St. Léon et de la Rivière du Loup, à cinquante arpents environ des sources de St. Léon. Le pouvoir d'eau est considérable et tel qu'il peut permettre à l'acheteur d'y bâtir d'autres moulins sur la même chaudière, sans craindre d'y manquer d'eau, même dans les plus grandes sécheresses. La grande Rivière du Loup sur laquelle sont bâtis les moulins en question, est très en renommée pour la quantité et la qualité supérieure de ses bois de construction de tous genres.



20. Une maison en pierres à deux étages de 21 pieds de front sur quarante de profondeur, contenant dix appartements situés près du Palais de justice sur la rue St. Louis, No. 21, avec des écuries, remises, cour et un petit jardin. Cette maison contient deux poêles Russes qui sous le rapport de l'économie et de la propreté sont de plus grande utilité, et par là même méritent bien l'attention des personnes qui désirent acheter ou à louer une propriété.

Les conditions de la vente sont libérales, et la plus grande partie du prix de vente pourra demeurer à intérêt entre les mains de l'acquéreur.

Pour plus amples informations s'adresser, à St. Léon, à JOSEPH DEGUISE, écrivain. Notaire ou à Québec, au propriétaire soussigné.

NARCISSE C. FAUCHER.

Québec, 11 février, 1848.

Institut Canadien DE QUÉBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,
J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11 février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

Premier arrivage d'Europe,*Via le Havre et New-York et l'Express de Virgil & Rice.***AU LIVRE D'OR.****Librairie Ecclesiastique et Classique,****NO. 12, RUE LA FABRIQUE.**

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur la théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 23 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

J. C. OVERELL,**No. 52, Rue Saint Jean,**

PREND la liberté d'informer ses nombreuses pratiques et le public en-général, qu'il a en main un bon assortiment de

Marchandises sèches pour la saison.

ont il disposera à une grande réduction dans les prix, pour faire place à son importation du RINTEMPS et de l'ÉTÉ, attendu par les premiers arrivages.

J. C. O., a besoin d'un JEUNE HOMME qui a quelque connaissance dans la ligne de marchandises sèches.

Québec, 21 avril 1848.

Riche Verre coupe', Porcelaine,**FAIENCE, POTERIE, Etc.****THOMAS BICKELL,****HAUTE-VILLE DE QUEBEC, RUE ST JEAN.**

FAIT ses remerciements de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et désirant se défaire de son ASSORTIMENT actuel pour faire place aux *Importations du printemps*, vendra à prix

TRES REDUITZ POUR ARGENT COMPTANT,

ce qui lui reste de son FONDS dans lequel se trouve des articles en Faïence et en Verre pour la toilette, Services à diner et à déjeuner, Chandeliers, etc.

—ET—

Caraffes, Verres à vin, Goblets, Plats de verre, Verres de magasins et en verre coupé ou unis.

—AUSSI—

Pots de Grés, Jarres pour liqueurs, Pots à fleurs, terrines, Machines pour réchauffer le pieds, les jambes, etc.

Québec, 14 avril, 1848.

NOUVELLE

METHODE**POUR APPRENDRE A BIEN LIRE**

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. OVIIL,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

☞ Ceux de nos abonnés qui déménagent au premier de mai prochain, voudront bien nous faire connaître leur nouvelle résidence, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du journal.

Ottawa Hotel.**RUE SAULT-AU-MATELOT,
BASSE-VILLE, QUEBEC.**

(CI-DEVANT TENU PAR MERIAM.)

Le soussigné informe respectueusement les MARCHANDS DE BOIS et les VOYAGEURS, et le public en général, qu'il a tout le susdit établissement, et qu'il est maintenant prêt à les recevoir, et sollicite une part de leur patronage. Il se flatte que cet hôtel bien connu, n'a besoin d'aucun éloge, et il assure à ceux qui l'honoreront de leur patronage, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

GOUTES ET SOUPES prêts en tout temps depuis ONZE HEURES A. M. jusqu'à QUATRE P. M.

JOHN D. TRIPP.

Québec, 21 avril 1848.

Drap décati à la vapeur.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire construire une machine pour décatir le drap au moyen de la vapeur. Cette méthode suivie partout maintenant en France et dans les grandes villes d'Europe, a l'avantage de conserver au drap tout son lustre, bien que l'appret soit enlevé, ce qui n'arrive point lorsqu'il est simplement épongé.

Il se chargera de toutes les commandes en ce genre à des prix raisonnables.

JACQUES FUCH,
Tailleur Français.

Rue St. Jean, près de la porte.

31 mars 1848.

Dr. Giroux,

APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au
No. 2, Rue La Sablière.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

*Près du Marché de la Haute-Ville,***QUEBEC.****Cours de Botanique.**

Le soussigné, membre agrégé de la société Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant l'été prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.

31 mars 1848.

JOSEPH CADOTTE,*Rue St. Pierre, près du Marché,***BASSE-VILLE.**

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en magasin, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés. POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 24 décembre, 1847.

voir le supplément
Imprimé et Publié par STANISLAS DRAPET.
Imprimeur-Propriétaire, No. 22, Rue
Lamontagne, Basse-Ville, Québec.